

Mise en ligne le 18-03-24 jusqu'au 18-05-24

DELIBERATION DU BUREAU DU 11 MARS 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 11 mars 2024 à 16H30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 Boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 01 mars 2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (visio conférence) M. Fabrice LOHER M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence) Excusée ayant donné pouvoir : Mme Yolande HANVIC (pouvoir à Mme LE PAPE)	DELIBERATION N°13.BU-2024-03-11	
	TERRITOIRE OUEST	Subventions aux associations dans le cadre de la programmation TFPB 2024

Le cadre national de l'utilisation de l'abattement TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) dans les quartiers politique de la ville doit garantir un même niveau de qualité de vie que dans le reste de la ville pour les rendre plus attractifs et ainsi favoriser leur transformation durable. Sur la base des demandes des associations et des champs éligibles (7 axes), la programmation 2024 propose en lien avec le Contrat de Ville de soutenir par le biais de subvention le projet suivant :

- **ABDC la fête de quartier 2024** (6 juillet) du Bois du Château portée par la Maison de Quartier. Celle-ci a pour objectifs de dynamiser l'animation sociale du quartier en fédérant l'ensemble des initiatives du quartier et en mobilisant un maximum d'habitants de toutes les générations, de soutenir les expressions culturelles locales, de favoriser la découverte des associations sportives et des associations actives locales, d'animer un espace emploi et solidaire notamment. Le programme de la journée est précis et complet. Le budget prévisionnel fait état d'une subvention de la Ville de Lorient (3 500 euros), de vente de produits (3 500 euros), d'une participation de la Maison de Quartier (21 000 euros). La Maison de Quartier sollicite une subvention au titre de la TFPB (axe animation, vivre ensemble) d'un montant de 7 000 euros.

En tenant compte du montant de l'abattement TFPB alloué par quartier et du financement des autres actions, il est proposé un soutien exceptionnel à hauteur de 5 000 euros. Les modalités seront fixées par convention.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide l'action proposée par la Maison de Quartier du Bois Du Château, et la participation financière de Morbihan Habitat au titre de la TFPB 2024,
- autorise le Directeur général à signer la convention partenariale correspondant.

